



Divorce par consentement mutuel

Par **genio**, le **12/02/2010** à **15:06**

Bonjour,rnj'ai signe une requête par consentement mutuel au mois de decembre 2009.rnMon épouse me faisant croire qu'elle n'irait pas au bout de la procedure.rnNotre bail a pris fin le 30.01.2010 et mon épouse prend un appartement seul, a t'elle le droit sachant que nous ne sommes pas passé chez le jaf.Je ne peux pas demander info à notre avocate commune car elle à pris position pour mon épouse bref.je ne travail pas actuellement et donc je me retrouve sans domicile fixe.rnJe vais refuser le divorce par consentement mutuel, puis je integrer le nouveau domicile au moin le temps de retrouver un emploi.rnSachant que l'avocat que nous avons lui a deconseillé de me faire rentrer à la maison.Nous avons un enfant de 4 ans.rnrnMerci d'avance rnrnMais coordonnées tel sont le 0665036344